# Le sauvetage de la mémoire audiovisuelle suisse

Autor(en): **Jauslin, Jean-Frédéric**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Rapport annuel / Bibliothèque nationale suisse**

Band (Jahr): **83 (1996)**

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-362300

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

*Jean-Frédéric Jauslin, directeur de la Bibliothèque nationale suisse, président de Memoriav*

## Le sauvetage de la mémoire audiovisuelle suisse

Selon la loi du 18 décembre 1992, la Bibliothèque nationale suisse (BN) est tenue de « collectionner, répertorier, conserver, rendre accessibles et faire connaître les informations imprimées ou conservées sur d'autres supports que le papier, ayant un lien avec la Suisse ». Si depuis sa création, il y a maintenant un peu plus de cent ans, la BN s'est acquittée avec succès de cette tâche dans le domaine de l'écrit, il n'en est pas allé de même pour les autres supports d'information. Nombre de documents sonores ou visuels lui ont échappé. À sa décharge, les moyens dont elle dispose ne lui ont guère permis d'investir les ressources nécessaires à cette mission.

En 1989, lors des débats au Parlement fédéral sur la révision de la loi sur la radio et la télévision (LRTV), une motion a été déposée au sujet de la préservation du patrimoine audiovisuel suisse. La direction de la Bibliothèque nationale suisse a été chargée de répondre à cette proposition. Pour ce faire, elle a mis sur pied un groupe de travail, composé des responsables des principales institutions suisses actives dans le domaine audiovisuel. Après plusieurs mois d'études, de visites et de réflexions, force a été de constater que la situation de la préservation de notre patrimoine audiovisuel était catastrophique. Non seulement aucune institution n'était à même de répondre au mandat du Conseil fédéral exigeant un dépôt des émissions de valeur (article 69 de la LRTV), mais pis encore, un grande partie des documents conservés à ce jour étaient menacés de disparition.

En 1992, le groupe de travail proposa la création d'un « Centre d'information de l'audiovisuel ». Cette médiathèque nationale devait sauver de la destruction, archiver, restaurer et rendre publiques de manière centralisée les documents audiovisuels conservés dans le pays. Le projet préconisait un investissement initial de 43 millions de francs et un budget d'exploitation annuel de 8 millions de francs. Il s'avéra rapidement que ce projet n'était pas envisageable financièrement. Il se heurtait à l'intransigeance d'une économie en perte de vitesse. En 1993, une campagne de sensibilisation sur le thème « Un pays perd sa mémoire » fut lancée avec le soutien du Conseil fédéral. Le groupe de travail reçut le mandat de développer un concept meilleur marché susceptible d'être mis rapidement sur pied. C'est ainsi que se développa l'idée d'un « Réseau d'information de l'audiovisuel » fondé sur une conception décentralisée et coopérant plus étroitement avec les institutions déjà actives dans ce domaine. Cette idée est à la base de Memoriav.

L'association Memoriav – qui tire son nom d'une contraction de « memoria » et de « AudioVisuel » – a été fondée le 1er décembre 1995. Les membres fondateurs sont :

- la Cinémathèque suisse, à Lausanne ;
- la Phonothèque nationale suisse, à Lugano ;
- la Société suisse de radiodiffusion et télévision, à Berne ;
- les Archives fédérales, à Berne ;
- la Bibliothèque nationale suisse, à Berne ;
- l'Office fédéral de la communication, à Bienne.

Il a en outre été prévu dans les statuts que deux membres fondateurs supplémentaires seront intégrés ultérieurement :

- une institution chargée de la coordination du domaine photographique ;
- une institution représentant le domaine de la vidéo non télévisuelle.

L'objectif principal de l'association est de mettre en réseau et de créer des synergies entre toutes les forces du pays qui sont déjà engagées à différents niveaux dans le sauvetage et la conservation du patrimoine audiovisuel. La forme juridique de l'association a été choisie principalement dans l'optique de pouvoir intégrer ultérieurement d'autres institutions nationales ou régionales qui s'occupent de conservation de documents audiovisuels, et ce après l'étape de démarrage. Précisons en outre que Memoriav aspire à une étroite collaboration avec les auteurs et les producteurs d'œuvres et de documents audiovisuels, avec des représen-

tants de la recherche et de la science, avec les sociétés de gestion des droits, ainsi qu'avec tous les cercles intéressés aux questions touchant l'audiovisuel.

## Les activités de Memoriav en 1996

### Développement de l'association

Une assemblée générale extraordinaire a été réunie le 4 juin 1996 au Cinéma Capitol de Berne. Les membres fondateurs de Memoriav ont profité de cette manifestation pour présenter la nouvelle association aux institutions actives dans le domaine de la préservation du patrimoine audiovisuel, à la presse, aux hommes politiques et au public. L'assemblée générale ordinaire de Memoriav s'est tenue à Berne le 12 novembre 1996. Ce fut l'occasion d'accueillir vingt-neuf nouveaux membres. Huit d'entre eux sont des membres collectifs, treize sont des membres institutionnels de soutien et huit ont acquis le statut de membre individuel de soutien. L'agrandissement de l'association constitue une étape importante dans l'élaboration d'un réseau de compétences en matière de sauvegarde de patrimoine audiovisuel.

### Les mesures d'urgence

En 1992, un budget global de 6,2 millions de francs provenant du « Fonds de frappe des monnaies » de la Confédération a été débloqué pour des tâches urgentes de restauration et de conservation. En 1996, c'est une première tranche de 800 000 francs qui a été accordée à ces mesures d'urgence. Jusqu'à présent, sur les 6,2 millions accordés, 3,485 millions de francs ont été déjà consacrés au sauvetage immédiat de documents en grand danger de disparition. Cet argent a permis d'effectuer de nombreuses restaurations, parmi lesquelles des films de la Cinémathèque suisse, des documents radiophoniques conservés à la Phonothèque nationale, et des photographies particulièrement menacées.

C'est dans les domaines du son (qui représente à ce jour 45 % des investissements) et du film suisse (37 %) que notre action s'est portée en priorité. Pour ce qui est du son, nous avons pu sauver, grâce au soutien efficace de la Phonothèque nationale suisse, un nombre considérable d'enregistrements d'émissions radiophoniques en provenance des trois plus grandes régions linguistiques du pays. Environ 21 250 disques 78 tours gravés par les studios depuis les années cinquante ont été copiés sur des supports modernes et sont maintenant catalogués et dûment documentés. Ces sauvetages furent effectués sur place (à Genève, à Lausanne, à Bâle – où a été également traité une grande partie du matériel de Zurich – et enfin à Zurich grâce à une station de secours) où des stations de copiage avaient été mises en place. La saisie de la documentation et des notices catalographiques dans une banque de données spécialement créée à cet effet a été réalisée à l'aide de *notebooks*. Précisons encore que ce même travail de documentation a été effectué pour les fonds conservés à Coire. Plus de 4700 émissions (une émission étant enregistrée en moyenne sur cinq disques) ont ainsi pu être sauvées, et ce à un coût moyen de cinquante francs par émission.

Dans le domaine du film, une quinzaine de longs métrages et une quarantaine de courts métrages documentaires conservés à la Cinémathèque suisse à Lausanne ont été copiés ; le support nitrate de ces films étant extrêmement dangereux à cause de sa propension à s'auto-enflammer avec le temps, il était devenu indispensable de les copier sur des pellicules plus stables.

Quant à la photographie, les quelque 50 000 francs qui lui sont consacrés chaque année ont permis de sauver des collections de grande valeur. La plus extraordinaire d'entre elles est certainement celle du photographe

Carlo Ponti. Une vingtaine d'œuvres montées de façon qu'on puisse voir les paysages de jour et de nuit grâce à un appareil spécial appelé mégaléthoscope ont fait l'objet d'une restauration complète.

Ces mesures d'urgence ont encore permis de financer une partie du projet « Politische Information » mené conjointement par les Archives fédérales et la chaîne de télévision suisse alémanique SF DRS, projet qui consiste à sauver l'intégralité du journal télévisé. Nous avons ainsi pu sauver les émissions des années quatre-vingt produites sur support U-Matic, technologie en voie de disparition.

Dans tous les cas, comme on peut le voir, les critères pris en considération par l'association sont l'urgence et la possibilité d'améliorer la diffusion du patrimoine audiovisuel suisse.

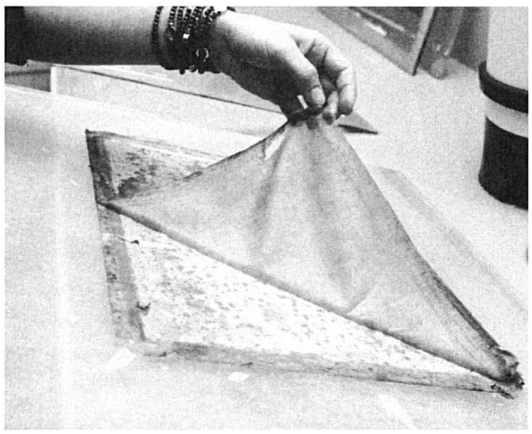

Fig. 1 et 2 : planche de Carlo Ponti en cours de restauration représentant la Place Saint-Pierre à Rome. Photographies : Christophe Brandt, « La Chambre claire », Neuchâtel.

**Les projets financés par le budget des festivités fédérales de 1998**

Des crédits spéciaux liés aux commémorations fédérales de 1998 et destinés à la sauvegarde de la mémoire audiovisuelle ont permis d'étendre le projet pilote « Politische Information » à d'autres périodes moins menacées. Les Archives fédérales, la chaîne de télévision suisse alémanique SF DRS, la Télévision suisse romande (TSR) et la Cinémathèque suisse ont signé des conventions par lesquelles ces institutions garantissent la préservation et la transmission des éditions nationales du « Téléjournal » depuis ses débuts. Le projet « Politische Information » implique également la restauration et le transfert des éditions du Ciné-Journal et de la Wochenschau. L'objectif de ces mesures est de préserver les actualités audiovisuelles de 1940 jusqu'à nos jours et de faciliter leur accès aux chercheurs.

Le projet VOCS (Voix de la culture suisse) est mené en collaboration avec la Bibliothèque nationale, à Berne, représentée par les Archives littéraires, et les archives de la Radio Suisse Romande. Ce projet consiste à préserver et rendre accessible, sous une forme numérisée, un choix d'enregistrements sonores originaux de personnalités littéraires et culturelles suisses. Ces documents sont complétés par des sources écrites ou iconographiques provenant des Archives littéraires. Les aspects techniques d'entreposage et d'accès aux fichiers seront pris en charge par le projet SIRANAU, conduit par l'École polytechnique fédérale de Lausanne, la Radio Suisse Romande et la Phonothèque nationale suisse.

**Esquisse du concept « Réseau »**

Comme nous venons de le préciser plus haut, la création de Memoriav a pour but de répondre aux besoins de la conservation du patrimoine audiovisuel suisse. À une solution centralisée, il a été préféré une approche décentralisée impliquant une coopération avec des partenaires déjà actifs dans le domaine audiovisuel. Le projet « réseau » doit permettre de mettre en place une organisation et une infrastructure aptes à satisfaire les exigences suivantes :

- améliorer la communication et les échanges entre partenaires ;
- éviter une dispersion des moyens et des ressources disponibles ;
- augmenter le niveau de compétence ;
- permettre aux professionnels des institutions partenaires et aux chercheurs recourant de plus en plus aux sources audiovisuelles d'accéder de façon généralisée aux informations sur les institutions, aux références des documents et enfin aux documents eux-mêmes.

Le comité directeur de Memoriav a admis le principe d'un réseau informatique ouvert à tout le monde. Chaque site doit se doter de l'infrastructure informatique nécessaire pour se connecter au réseau et doit disposer d'une personne de contact. Des informations standards seront établies, mais chaque site conserve l'autorité de décision sur l'accès à ses propres don-

nées. Le projet est à l'heure actuelle en phase de conceptualisation. Précisons tout de même que ce réseau ne doit pas être vu comme une machine informatique supplémentaire implantée dans le paysage audiovisuel. Le réseau est d'abord un lieu d'échanges de compétences entre des personnes et des institutions. Ses premières fonctions devraient être opérationnelles dès 1997.

### Relations publiques et campagnes de sensibilisation

L'image de Memoriav a été développée en étroite collaboration avec le service graphique de la Télévision Suisse Romande. Le logo imaginé par ce service a déjà été utilisé sous sa forme imprimée et audiovisuelle. Au cours de diverses manifestations de sensibilisation, Memoriav a mis en pratique le principe de rendre accessibles à un large public les résultats des actions de sauvetage du patrimoine audiovisuel. Tel fut le cas lors de la manifestation « Voir et entendre », qui s'est déroulée le 4 juin au Cinéma Capitol à Berne, et lors de celle intitulée « Des images pour le dire », qui a eu lieu au début du mois de novembre à Vevey. Ainsi, au cours de cette dernière manifestation, des films restaurés datant du début du siècle furent projetés et une exposition au Musée suisse de l'appareil photographique permit au public d'admirer les planches photographiques récemment restaurées de l'exceptionnelle collection Carlo Ponti.

### Ancrage politique et financement à long terme

Une proposition au Conseil fédéral sera déposée au début de l'année 1997. Elle est actuellement en procédure de consultation. Le but de cette démarche est d'ancrer les mesures de préservation du patrimoine audiovisuel dans le budget de la Confédération. Toutefois, cette attribution, prévue dans le budget ordinaire du Département fédéral de l'Intérieur et du Département des transports et de l'énergie, n'assure pas le financement à long terme des activités de Memoriav. En plus des subventions fédérales et de la contribution de la Société suisse de radiodiffusion et télévision, l'association a besoin d'autres sources de financement. Divers contacts sont en cours pour trouver des possibilités de sponsoriser des projets spécifiques. Les sociétés de gestion des droits ont également été sollicitées pour apporter leur soutien à l'action de Memoriav. Ces dernières sont conscientes de l'urgence que représentent l'archivage et la restauration du patrimoine audiovisuel créé par leurs membres et sont ouvertes au dialogue pour trouver des solutions communes.

### Organisation de l'association

Toutes ces tâches nécessitent un suivi important que ne peut assurer le comité directeur de l'association formé de personnes qui assument

déjà la direction des institutions partenaires. Aussi un secrétariat général constitué d'un poste et demi a été mis sur pied pour effectuer les travaux de coordination. Aujourd'hui, deux personnes travaillent déjà à mi-temps. Des bureaux sont loués depuis la mi-mai 1996 auprès de la Radio Suisse Internationale (SRI), à la Giacomettistrasse à Berne. Outre les avantages logistiques que représente cette proximité, des perspectives intéressantes s'ouvrent pour développer des synergies techniques dans le futur. Certains studios de la SRI, n'étant pas totalement occupés, pourront être utilisés ultérieurement pour des besoins de copiage de documents.

## Perspectives pour 1997

La mise sur pied du projet « Réseau » sera prioritaire en 1997. Le développement du concept sera assuré par un groupe de travail composé des membres du comité directeur et du secrétariat général ainsi que d'experts pour les

questions d'ordre technique et juridique. L'association désire par ailleurs améliorer la collaboration avec les auteurs, les producteurs et les diffuseurs du patrimoine audiovisuel ainsi qu'avec les sociétés de gestion des droits. Memoriav souhaite également lancer une étude portant sur la vidéo. Des contacts seront également pris avec les radios et télévisions locales, afin d'évaluer l'ampleur de la tâche avant d'engager des moyens pour la restauration de documents. En prévision d'une intensification de ses activités, l'association engagera au début de l'année une troisième personne à mi-temps pour son secrétariat général. L'assemblée générale ordinaire, qui aura lieu en avril, sera l'occasion de présenter les résultats du projet « Politische Information ». D'autres manifestations sont prévues, au cours desquelles Memoriav donnera des nouvelles de l'avancement des projets et des mesures d'urgence. Certaines de ces manifestations seront organisées en collaboration avec d'autres institutions œuvrant dans le domaine du son et de l'image. Un bulletin d'information paraîtra pour la première fois en 1997. Sa périodicité n'est pas encore fixée, mais il sera complété par des informations diffusées sur Internet.

### En guise de conclusion

L'actualité nous le rappelle, il est vital pour notre pays de mieux maîtriser la conservation et la diffusion de notre patrimoine culturel et informationnel. Aux problèmes déjà complexes que pose la conservation des documents imprimés s'ajoutent aujourd'hui ceux du traitement de l'audiovisuel et du multimédia. Dans ce cadre, Memoriav propose un début de solution qu'on pourrait résumer sous la forme de ces quelques préceptes : agissons vite et efficacement, mettons-nous ensemble, profitons de nos expériences respectives et ne dispersons pas nos ressources !

Cependant il ne faut pas se leurrer. Cette association, et par conséquent les divers partenaires qui la composent, sont loin de disposer des moyens qui seraient nécessaires à la maîtrise de l'ensemble de la question. Le dernier Forum de Davos le montrait clairement : l'Europe n'investit pas suffisamment dans les nouvelles technologies de l'information. Quant à la Suisse, force est de constater qu'elle attend souvent le moment propice pour s'aligner sur ses partenaires européens. Dans le domaine qui nous occupe, cette attitude risque d'être fatale et de conduire à une perte d'informations irrémédiable – de ces informations, précisément, qui s'avéreront si précieuses pour l'avenir du pays dans quelques années. En conséquence, seule la prise de conscience rapide de nos autorités – si elle est suivie d'une action coordonnée et efficace – permettra d'apporter un remède à l'amnésie culturelle et scientifique qui nous guette.